



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 27 mars 2014

Branche Retraite complémentaire et Prévoyance

Des formations pour sensibiliser à l'emploi des personnes handicapées

La branche Retraite complémentaire et Prévoyance a mis en place douze formations destinées aux salariés et managers des groupes de protection sociale et institutions de prévoyance pour les sensibiliser à l'emploi Handicap. Le catalogue est disponible sur le site <http://rcp-pro.fr>

« Sensibilisation au handicap psychique », « Gestion de productivité et handicap », « Intégrer ou réintégrer un collègue en situation de handicap », « La RQTH (Reconnaissance Qualité travailleur handicapé) », « Accessibilité des personnes à mobilité réduite » : tels sont les thèmes de quelques unes des douze formations mises en place depuis le début de l'année par la Branche Retraite complémentaire et Prévoyance.

Techniques ou grand-public, destinées aux managers comme aux salariés, adaptées à l'ensemble des entreprises de la branche ou « à la carte », toutes se fixent comme objectif de sensibiliser les salariés de la Branche aux spécificités de l'emploi de personnes handicapées afin de favoriser une insertion réussie.

D'une durée comprise entre un et trois jours, ces formations sont gratuites et assurées par des intervenants spécialistes des problématiques liées au handicap.

Pour en consulter le catalogue : rcp-pro.fr, rubriques Associations d'employeurs / A la Une.

La branche Retraite complémentaire et Prévoyance regroupe 16 entités (groupes de protection sociale et groupements informatiques) en France métropolitaine, soit 32 200 salariés. Ses activités vont de la retraite complémentaire obligatoire Agirc et Arrco, jusqu'à la prévoyance collective, en passant par les mutuelles Santé et différentes formes d'épargne.

L'engagement de la Branche en faveur de l'emploi des personnes handicapées s'est traduit par une hausse du taux d'emploi consolidé de travailleurs handicapés. Ceux-ci représentaient 6,09 % des effectifs en 2012, contre 3,96 % en 2009.

CONTACT PRESSE

Gaëlle VACHER – 01 71 72 12 35 - gvacher@agirc-arrco.fr